



Changement de notre veranda . syndic aux abonnés absent

Par **pikmedouille**, le **06/09/2012** à **10:37**

Bonjour,

Nous sommes actuellement propriétaires d'un appartement au sein d'un immeuble en copropriété composé de 2 autres appartements en copropriété.

Nous habitons le RDC surélevé de l'immeuble et notre appartement comprend sur l'arrière de l'immeuble une Veranda qui est une pièce froide. Cette veranda est attachée au balcon (en fort mauvais état par ailleurs) de notre voisin du dessus.

Cette veranda n'est pas un commun, elle nous appartient en propre elle mesure moins de 20m². Pour des raisons de sécurité: (elle est fort rouillée) et des raisons de salubrité: n'est plus étanche (rouillée +balcon du dessus qui n'est plus imperméable) nous avons des problèmes d'humidité dans les pièces attenantes . nous souhaiterions en changer pour en faire une pièce à vivre et chauffée (fin des problèmes d'humidité, de sécurité et de luminosité). Nous savons que nous devons demander une autorisation à la mairie.

Cependant, ,nous n'avons plus de nouvelles de notre syndic, pas d'AG depuis 2 ans (malgré lettres et coup de fil de relance), nous ne savons pas si nous devons avoir l'accord de nos voisins? L'accord du Syndic? Nous avons écrit une lettre au syndic avec AR pour demander une AG et exposer notre projet , restée sans reponse... A t'on le droit de commencer les travaux en l'absence de tout retour du syndic et en remplacement d'une véranda existante??? Que peut on faire pour ne pas rester indefiniment dans l'attente, nous craignons que la veranda s'effondre et ne supportons plus les problèmes d'humidité durant l'hiver dans les pièces attenantes à cette veranda !

Et cerise sur le gâteau, après conversation avec nos voisins du dessus, ceux ci nous apprennent (après des 10aines de devis sur les mesures actuelles de la veranda et de leur balcon sur lequel est attachée la veranda) qu'ils veulent agrandir leur balcon avant changement de notre veranda (!!) au detriment de la luminosité de nos pièces arrières..tout serait à refaire en terme de devis..quels sont leur et nos droits?

Merci de votre réponse . désolée pour la longueur du texte, mais ceci n'est pas simple...

Bonne journée